

Compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2016

Début du conseil à 21H

Étaient présents : M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, Jean-Louis FENOLLAND, Georges TAJAN, J.Claude DEMANGEL, Didier BRUN

Absent excusé : Jean Michel MARIA donne procuration à Didier BRUN

Absents : Fabrice BERNEDE, Jean Jacques BENEY, Alain CARRERE

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance

Délibérations

- DM : Afin de clôturer correctement l'exercice 2016, il est nécessaire de rééquilibrer les différents chapitres comptables afin d'approvisionner les comptes qui le nécessitent. Une délibération modificative est prise et votée à l'unanimité.

- Taxe de séjour : (sur le modèle de la délibération de la commune de St Lary) le conseil choisit une déclaration semestrielle pour les loueurs particuliers et une déclaration mensuelle pour les professionnels.
Le tarif est fixé à 0,50 euros par nuitée pour les particuliers et 0,65 euros par nuitée pour les professionnels.
La délibération est adoptée à l'unanimité

- Dossier subventions pour travaux d'aménagement du Moulin : Monsieur le Maire explique au conseil municipal les travaux envisagés sur le moulin de la Mousquère. Il est prévu :
- D'améliorer l'accessibilité du site en créant des WC, une rampe et une place handicapé
- De diversifier les activités possibles sur le site en créant un barbecue et un four à pain

le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

Aménagement du moulin de la Mousquère					
dépenses	HT	TTC	recettes	montant	%
travaux	49500		Etat FNADT	11880	20%
Honoraires	4950		Conseil Régional	11880	20%
imprévus	4950		Conseil Départemental FDT	17820	30%
			autofinancement	17820	30%
total	59400		total	59400	100%

Monsieur Le Maire entendu, le Conseil municipal :

- approuve les travaux de réhabilitation du moulin
- sollicite des partenaires financiers : Etat (FNADT) Conseil Régional, Conseil Départemental (FDT) la subvention la plus élevée possible

Le conseil approuve à l'unanimité

- stockage sédiments Rioumajou : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la forte crue de juillet 2015, une quantité importante de sédiments s'est accumulée dans la retenue du Rioumajou et a recouvert la vanne de fond et la prise d'eau entraînant un arrêt total de l'usine hydroélectrique de Maison Blanche. Pour répondre à ce dysfonctionnement, EDF doit réaliser des opérations de dragage, vidange et curage mécanique de la retenue. Afin d'assurer le stockage pérenne des sédiments curés, EDF sollicite l'autorisation de déposer ces matériaux inertes sur la parcelle indivise St Lary-Sailhan lieu dit Frédancon section B N°291.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, après en avoir délibéré

- approuve le projet de convention et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fin du conseil à 23H30

